

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n°2020/078**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 21

**Membres absents** : 6

**Dont membres représentés** : 5

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à 18h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeannine VIDAL, Blaise FONS, Yves ESCAPE, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Laurent FOURMOND, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Joël PACULL, Marc BILLES, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Christian FALZON, Bertille MARTY, Xavier ROCA.

**Absents excusés** : Liliane HOSTALLIER-SARDA

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Françoise CAMPREDON (pouvoir à Nathalie PIQUE), Karine CAROLA (pouvoir à Yannick COSTA), Christelle LEOEUF (pouvoir à Jean-Paul BILLES), Jean TELASCO, (pouvoir à M. Guy PALOFFIS), Evelyne SARRAZIN (pouvoir à M. Xavier ROCA)

**Secrétaire de séance** : Laurence BARBERA

**Date de la convocation** : 22 /09/2020

**VENTE PARCELLE SECT. AM N°230 – 28 RUE DE LA TRAMONTANE**

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul BILLES

M. le Maire rappelle la délibération n°2019/061 du 4 juin 2019 par laquelle la Commune décidait de mettre en vente la parcelle cadastrée section AM – N°230, située au n°28 de la rue de la Tramontane, d'une contenance de 6 a 99 ca, au prix de 126 000 € et précisait que la vente définitive fera l'objet d'une délibération pour désigner l'acquéreur.

Il fait part d'une offre d'achat écrite de la part de M. et Mme DELCAMP, habitants 51 rue des Oiseaux, 66270 LE SOLER, proposant d'acquérir cette parcelle au prix, soit 126 000 €.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette cession.

**VU** le courrier du service France Domaines estimant la valeur vénale de ce bien à 126 000 €,

**CONSIDERANT** que cette parcelle n'est pas exploitée par la Commune ;

► **DECIDE** de céder à M. et Mme DELCAMP, demeurants 51 rue des Oiseaux, 66270 LE SOLER, la parcelle cadastrée section AM – N° 230, située 28 rue de la Tramontane, d'une contenance de 6 a 99 ca, au prix de 126 000 € ;

► **DESIGNE** Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire associé à MILLAS -66170- pour la passation de l'acte notarié

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES.**

*Transmis en Préfecture le :  
Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*